

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

Lundi le 21 juin 2021
À compter de 18 h
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse Absente
Régine Apollon	Morris
Christian Charron	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan	Greffière
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2021-321

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucune question

Adoption de
l'ordre du jour



Adoption du règlement 1290-2 N.S. - modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises qui ont un établissement au Québec

Adoption du règlement 1319 N.S. - démolition et reconstruction du chalet Ducharme

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2021-322

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2021-311 donné à la séance extraordinaire du 14 juin 2021 par M. le Conseiller Christian Charron ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 1290-2 N.S. à ladite séance du 14 juin par M. le Conseiller Christian Charron.

Sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1290-2 N.S. modifiant le règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle par des mesures visant à favoriser les biens et services québécois ainsi que les entreprises qui ont un établissement au Québec, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-323

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2021-313 donné à la séance extraordinaire du 14 juin 2021 par M. le Conseiller Normand Toupin ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 1319 N.S. à ladite séance du 14 juin par M le Conseiller Normand Toupin.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE le règlement numéro 1319 N.S. décrétant des travaux de démolition et de reconstruction du chalet Ducharme et décrétant un emprunt au montant de 6 860 000,00 \$ amorti sur une période de trente (30) ans pour en payer le coût, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE



6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES



14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-324

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

Levée de la séance

- QUE la présente séance soit et est levée à 18 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER